

VACCINATIONS EXIGÉES PAR LE DISTRICT DE COLUMBIA ANNÉE SCOLAIRE 2015 - 2016¹

Tous les élèves fréquentant l'école dans le District de Columbia doivent présenter, au plus tard le premier jour d'école, des preuves d'administration des vaccins et rappels préconisés.

Enfants âgés de 2 ans ou plus entrant en section

**PRÉSCOLAIRE OU
« HEAD START »**

- 4 Diphtérie/Tétanos/Coqueluche (TdCa)
- 3 Polio
- 1 Varicelle - s'il n'existe aucun antécédent de la maladie²
- 1 Rougeole, oreillons, rubéole (ROR)
- 3 Hépatite B
- 2 Hépatite A
- 3 ou 4 Hib (grippe hémophile de type B)³
- 4 PCV (Pneumocoque)

Élèves âgés de 4 ans entrant en

PRÉ-MATERNELLE

- 5 Diphtérie/Tétanos/Coqueluche (TdCa)
- 4 Polio
- 2 Varicelle - s'il n'existe aucun antécédent de la maladie²
- 2 Rougeole, oreillons, rubéole (ROR)
- 3 Hépatite B
- 2 Hépatite A
- 3 ou 4 Hib (grippe hémophile de type B)³
- 4 PCV (Pneumocoque)

Élèves âgés de 5 à 10 ans entrant en

**MATERNELLE JUSQU'À LA
CINQUIÈME ANNÉE**

- 5 Diphtérie/Tétanos/Coqueluche (TdCa)
- 4 Polio
- 2 Varicelle - s'il n'existe aucun antécédent de la maladie²
- 2 Rougeole, oreillons, rubéole (ROR)
- 3 Hépatite B
- 2 Hépatite A (si né à partir du 01/01/05)

Élèves âgés de 11 ans entrant en

**SIXIÈME ANNÉE JUSQU'EN
DOUZIÈME ANNÉE**

- 5 Diphtérie/Tétanos/Coqueluche (TdCa/Td)
- 1 DTaP
- 4 Polio
- 2 Varicelle - s'il n'existe aucun antécédent de la maladie²
- 2 Rougeole, oreillons, rubéole (ROR)
- 3 Hépatite B
- 1 Méningocoque
- 3 Vaccin contre le papillomavirus humain (PVH) - Les élèves de la 6^e à la 12^e année ou un parent peuvent signer un formulaire approuvé de refus de vaccin disponible à www.doh.dc.gov

¹ Quel que soit l'âge ou le niveau, le nombre de doses exigé varie en fonction de l'âge de l'enfant et des délais écoulés depuis la première vaccination. Veuillez consulter l'infirmière scolaire de votre enfant ou votre fournisseur de soins de santé pour obtenir plus de détails.

² Tous les antécédents de varicelle DOIVENT être vérifiés/diagnostiqués par un fournisseur de soins de santé (médecin, IP, auxiliaire médical, infirmier diplômé) et le document DOIT inclure le mois et l'année de la maladie.

³ Le nombre de doses est déterminé en fonction de la marque utilisée.